

VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04  
[mairiehenrichemont@orange.fr](mailto:mairiehenrichemont@orange.fr)

## ARRETE DU 6 MARS 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE Les Thébaults

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de renouvellement de branchement d'eau potable, par l'entreprise DICT SAUR France CSP, à partir du 25 mars pour une durée de 8 jours calendaire, sis Les Thébaults.
- Vu l'intérêt général ;

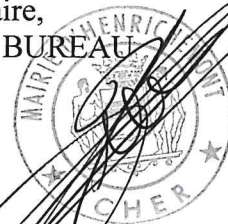
### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune donne permission de voirie à l'entreprise DICT SAUR France CSP, à partir du 25 mars pour une durée de 8 jours calendaire, sis Les Thébaults

**Article 2<sup>ème</sup>** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,  
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 06.03.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240306-2024-24-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024  
Publication : 06/03/2024